

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 21 mai 2014

POINT VII.3 :
Compte-rendu des travaux du Conseil scientifique (CS) du 14 mai 2014 exerçant les
compétences de la Commission de la recherche (CR) :
demandes de financement exceptionnel sur l'enveloppe Conseil scientifique

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du Conseil scientifique du 14 mai 2014

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 20 pour (unanimité) : l'attribution d'un financement exceptionnel de 7 500€ pour
l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes de
docteur des universités de Bourgogne et de Franche-Comté.

Dijon, le 23 mai 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement